

TDR d'un Consultant pour l'élaboration d'un instrument juridique pour la sécurisation des activités pastorales et la gestion des conflits éleveurs –agriculteurs en Afrique

1. Contexte

Le Conseil Exécutif de l'Union Africaine a approuvé en janvier 2011 une initiative de politique pastorale visant à sécuriser, protéger et améliorer les vies, les moyens d'existence et les droits des communautés pastorales. Sur la base de larges concertations régionales d'experts menées depuis 2007, ce Cadre met l'accent sur la nécessité d'impliquer pleinement les femmes et les hommes des communautés pastorales dans les processus nationaux et régionaux de développement dont ils sont censés être les bénéficiaires. Le Cadre a également souligné le caractère régional de bon nombre d'écosystèmes pastoraux en Afrique et par conséquent, la nécessité d'appuyer et d'harmoniser les politiques sur l'ensemble des Communautés Economiques Régionales et des Etats Membres... L'accroissement de la pression démographique sur les ressources naturelles et la remise en cause des utilisations à des fins pastorales de certaines ressources stratégiques créent des conflits dramatiques, avec parfois, un fardeau émotionnel considérable, même pour les autres communautés ethniques. Au cours de ces dernières années, suite aux activités de plaidoyer entreprises par plusieurs institutions nationales, régionales et internationales, le problème de la réhabilitation du système pastoral et de l'accès équitable aux ressources est maintenant inscrit dans l'ordre du jour des débats dans la plupart des pays africains. A titre d'exemple, le Niger a commencé la mise en œuvre du code rural promulgué depuis 1993 et a adopté une Ordonnance sur le pastoralisme en 2010. De même, la Mauritanie, le Mali et le Burkina Faso ont élaboré une nouvelle législation portant spécifiquement sur le pastoralisme et comprenant d'importantes innovations. De ce point de vue, il y a un changement significatif entre le contexte africain et celui qui prévaut dans les pays où le cadre juridique qui régit la gestion des ressources pastorales a connu plusieurs améliorations notables.

Les projets de réforme foncière initiés par l'Union Africaine depuis plus de dix ans n'ont pas toujours pris en compte les enjeux des terres pastorales. Du fait que le pastoralisme traverse les

frontières les Etats – Nations, il a une dimension transfrontalière et régionale. Cette dimension transfrontalière et régionale nécessite une harmonisation des politiques qui affectent tous les aspects du pastoralisme et une formulation d'approches, une coopération et une mise en œuvre d'initiatives transfrontalières à l'échelle régionale. Ces initiatives comprennent le commerce régional, la promotion de la paix et de la réconciliation, la santé animale et le développement d'infrastructures dans le but de renforcer la résilience des pasteurs dans le Sahel et dans la Corne de l'Afrique. Le Cadre Politique du Pastoralisme en Afrique de l'Union Africaine et le Protocole sur la Transhumance de l'Autorité Inter-Gouvernementale sur le Développement (IGAD) en cours d'élaboration ainsi que les travaux actuels du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) sur le renforcement des marchés régionaux du bétail et la coordination de la circulation régionale des animaux, constituent des avancées encourageantes. Les deux documents reconnaissent les contributions économiques, sociales et culturelles des pasteurs, aussi bien historiquement que dans les perspectives. Ils appellent à des processus nationaux et régionaux visant à autonomiser les pasteurs et à les impliquer ainsi que leurs institutions dans la formulation des politiques, la sécurisation et la protection de leurs moyens d'existence, et le renforcement de l'économie pastorale. Il existe aujourd'hui un besoin crucial de renforcer les capacités du pastoralisme à fonctionner de manières plus durables. Une telle tâche nécessite une compréhension approfondie des défis et des opportunités socio-écologiques dans les zones arides d'Afrique. Elle requiert également un engagement à long terme et un large partenariat entre les différents acteurs présents dans les zones arides aux niveaux local, régional et international

Par conséquent, le bureau du SAFGRAD de l'Union Africaine en collaboration avec la Division de l'Economie Rurale du Département de l'Economie Rurale et de l'Agriculture (DERA) et la Division de la Prévention des Conflits et d'Alerte Précoce (DPCAP) du Département de la Paix et de la Sécurité (DPS) de la Commission de l'Union Africaine (CUA) sollicite les services d'un (01) professionnel qualifié pour élaborer un Code Pastoral Continental pour la promotion du Pastoralisme et la gestion des conflits Eleveurs-Agriculteurs en Afrique.

2. Qualifications/Expérience

- Au moins un diplôme universitaire de niveau Master dans un domaine lié à la Loi Pastorale, la gestion des conflits ou autre discipline pertinente
- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine du Pastoralisme et du Développement Rural.
- Excellentes compétences éprouvées d'analyse
- Excellentes compétences de rédaction en Anglais/Français

- Expérience pertinente dans des tâches connexes ou similaires
- Excellentes compétences organisationnelles et de communication, capacité à établir un ordre de priorités et à travailler sous une supervision limitée
- Bonne compréhension des agendas continentaux et internationaux de développement qui comprennent l'Agenda 2063 de la CUA et les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies qui seront utilisés comme de documents de base.

3. Champ d'application

Le consultant devra élaborer un Code Pastoral Continental avec un accent particulier sur la prévention et la gestion des conflits dans les Communautés Pastorales. Le document doit traiter de la situation des défis du pastoralisme en Afrique dans le contexte de l'agenda Continental et international de développement. La consultation doit s'inspirer des meilleures pratiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette zone.

Sur la base de ce qui précède, le consultant devra préparer et finaliser le Code Continental du Pastoralisme. Cela impliquera entre autres les points suivants:

- Une analyse de la situation des défis du développement du pastoralisme en Afrique
- Les Principaux Problèmes qui affectent le développement pastoral en Afrique
- Le droit des bergers à l'accès aux ressources pastorales et leurs devoirs en termes de gestion durable de l'environnement.
- Une collecte des propositions et des reformulations dans le but de finaliser le Code
- Le Prévention et la Gestion des Conflits
- Les domaines d'intervention, les programmes et les activités priorisés
- Les Cadres Politiques, approches et plans de mise en œuvre actuels pertinents
- La sensibilisation et la reconnaissance à travers l'Etat et les autorités locales du rôle important du leadership et des structures traditionnels et religieux dans la gouvernance et la résolution des conflits
- Le développement de systèmes d'alerte précoce au niveau communal
- Un calendrier de livraison des produits des différentes étapes
- Toutes autres thématiques pertinentes qui pourraient apporter une valeur ajoutée au document

Le consultant devra prévoir des rencontres avec les partenaires compétents dans le cadre de la consultation et dans le processus de finalisation du Code.

Le consultant jouera le rôle de facilitateur lors de l'atelier Continental de validation qui sera organisé à la fin du travail de consultation à une date et à un lieu convenables qui restent à fixer.

4-Produits livrables:

Un document bien écrit qui traite de différentes tâches citées dans le champ d'application de la consultation dans des séquences logiques définies par le consultant. Ce document devra être soumis dans un logiciel approprié et en version imprimée convenable également.

5-Produits attendus:

1. La tâche prendra deux mois à compter de la date de signature du contrat de consultation.
2. Il est prévu que le consultant soumette les rapports et les mises à jour suivants à l'UA - SAFGRAD à des périodes précises telles que convenues entre les deux parties pendant la durée de la tâche:

(i) Rapport de Démarrage: Ce rapport devra être soumis à l'UA -SAFGRAD une semaine après le début de la tâche (signature du contrat). Le rapport devra indiquer l'approche et la méthodologie que le consultant entend utiliser dans l'exécution de la tâche et un plan de travail détaillé décrivant les activités clés à mener pendant la durée de la tâche.

(ii) Rapport Provisoire: Ce rapport sera soumis 6 semaines après la soumission du Rapport de Démarrage. Il portera sur une actualisation des constats clés basés essentiellement sur une revue documentaire et éventuellement des interviews.

(iii) Rapport Final: Ce rapport sera soumis à la fin de la période dédiée à la tâche et il devra intégrer tous les commentaires reçus sur le rapport provisoire.

6. Rémunération

Le Consultant recevra des honoraires d'un montant forfaitaire de quatorze mille dollars américains (14.000 \$ US) répartis comme suit: 30% après la soumission du rapport de démarrage et son approbation par le Coordonnateur de l'UA -SAFGRAD, 40% après la soumission du rapport provisoire et son approbation par le Coordonnateur de l'UA -SAFGRAD et 30% après la soumission du rapport final et son approbation par le Coordonnateur de l'UA -SAFGRAD. L'UA-SAFGRAD prendra également en charge toute mission ou réunion (billet d'avion en classe économie et perdiems) jugées nécessaires et autorisées par l'UA - SAFGRAD.

7. Candidature

Les éventuels candidats sont invités à déposer leurs candidatures en envoyant une Lettre de Motivation et leurs CV au bureau de l'UA -SAFGRAD à l'adresse suivante:

261, rue de la Culture

BP: 1783 Ouagadougou, Burkina Faso

Email: SayahE@africa-union.org

Pour toute demande urgente de clarifications, veuillez appeler aux numéros suivants

Tél: (+226)25 30 60 71 ou (+226)78 85 51 22.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 avril 2019.

